

FORMULE 70A.1

COUR DU BANC DU ROI (DIVISION DE LA FAMILLE)

Centre de _____

(Conformément à l'article 28 de la Loi d'interprétation, le masculin est utilisé dans un sens épïcène.)

ENTRE :

(nom au complet)

requérant

— et —

(nom au complet)

corequérant

REQUÊTE CONJOINTE EN DIVORCE

Le requérant et le corequérant ONT INTRODUIT UNE ACTION EN DIVORCE sous le régime de la *Loi sur le divorce* (Canada) (et demandent, le cas échéant, les autres mesures de redressement précisées aux pages ci-jointes).

AUCUN DES CONJOINTS NE PEUT SE REMARIER tant qu'un divorce n'a pas été prononcé et qu'il n'a pas pris effet. Lorsque le divorce aura pris effet, vous pourrez obtenir un certificat de divorce du greffe du tribunal.

Date

Délivrée par :

Registraire

Cour du Banc du Roi — centre de _____

(adresse du tribunal)

PRÉCISIONS RELATIVES À LA REQUÊTE

1. Les parties demandent conjointement une ordonnance en vue de l'obtention des mesures de redressement qui suivent au titre de la *Loi sur le divorce* (Canada) :

- Divorce
- Arrangements parentaux :
 - temps parental
 - responsabilités décisionnelles
 - autres (*précisez*) : _____
- Pension alimentaire pour enfants :
 - montant prévu dans les tables
 - dépenses ou frais extraordinaires
 - autre montant
- Pension alimentaire pour conjoint
- Frais

2. Les parties demandent conjointement une ordonnance en vue de l'obtention des mesures de redressement qui suivent au titre de la législation provinciale :

- Non-cohabitation
- Arrangements parentaux :
 - temps parental
 - responsabilités décisionnelles
 - autres (*précisez*) : _____
- Déclaration de filiation
- Pension alimentaire pour enfants :
 - montant prévu dans les tables
 - dépenses ou frais extraordinaires
 - autre montant
- Pension alimentaire pour conjoint
- Partage des biens familiaux :
 - égal
 - inégal
- Occupation exclusive du foyer familial
- Partage ou vente
- Remise de la vente
- Mesures de protection :
 - interdiction de suivre une personne
 - interdiction de contact ou de communication
 - interdiction de se trouver à un endroit
 - suspension du permis ou du privilège de conduire [paragraphe 15(1) de la *Loi sur la violence familiale et le harcèlement criminel*]
 - autres (*précisez*) : _____
- Divulgence financière
- Frais
- Autre (*précisez*) : _____

3. Précisions relatives aux mesures de redressement demandées :

Conformément à l'alinéa 8(2)a) de la *Loi sur le divorce* (Canada), l'échec de notre mariage est établi du fait que nous vivons séparément.

(Lorsque vous choisissez l'option « Autre », indiquez précisément sous forme de paragraphes distincts et numérotés consécutivement les autres mesures de redressement demandées ainsi que les allégations de fait substantiel faites à l'appui de la demande.)

4. Réconciliation :
Aucune réconciliation ni reprise de cohabitation n'est possible.
5. Il n'y a pas eu de collusion relativement à la présente requête.
6. Précisions sur les rapports entre les parties :

a) date et lieu du mariage :

_____ à _____
(jour) (mois) (année) (ville/village) (province/pays)

b) s'il y a eu cohabitation avant le mariage, date du début de la cohabitation :

(jour) (mois) (année)

c) date de cessation de la cohabitation :

(jour) (mois) (année)

d) nom de famille de chaque partie immédiatement avant le mariage :

Requérant : inchangé
 autre : _____

Corequérant : inchangé
 autre : _____

e) nom au complet à la naissance :

Requérant

Corequérant

f) état matrimonial des conjoints au moment du mariage :

Requérant : n'avait jamais été marié Corequérant : n'avait jamais été marié
 était divorcé était divorcé
 était veuf était veuf

g) le requérant est né à _____,
 (ville/village) (province/pays)

le _____ ;
 (jour) (mois) (année)

h) le corequérant est né à _____,
 (ville/village) (province/pays)

le _____ .
 (jour) (mois) (année)

7. a) Adresse complète du requérant (y compris le code postal) :

b) adresse complète du corequérant (y compris le code postal) :

c) une des parties résidait habituellement dans la province du Manitoba depuis au moins un an à la date du dépôt de la présente requête.

8. Enfants :

a) noms et date de naissance de tous les enfants de l'une ou l'autre des parties, ou des deux, et des enfants pour lesquels l'une ou l'autre des parties tient lieu de parent :

b) les parties proposent les arrangements parentaux suivants :

(Indiquez le type d'ordonnance parentale proposé pour chaque enfant [donnez des précisions au sujet du temps parental et des responsabilités décisionnelles].)

c) une pension alimentaire pour enfants est demandée à l'égard de :

d) les arrangements suivants sont proposés en ce qui a trait à la pension alimentaire pour enfants :

9. Dates des ententes écrites ou verbales conclues entre les parties :

10. Précisions relatives aux ordonnances, à la procédure et aux actions en justice visant toute partie à la présente instance, notamment :

(Donnez des précisions sur ces ordonnances, cette procédure, ces actions en justice, etc. [p. ex., la nature de la question, son état d'avancement, la date, le tribunal, le numéro de dossier du tribunal ou d'incident, etc.] ou indiquez « AUCUN » si aucune ordonnance, procédure ou action en justice ne vise une partie.)

a) une ordonnance ou instance relative à des arrangements parentaux, à une pension alimentaire pour enfants ou pour conjoint ou à des biens;

b) une ordonnance de protection civile ou une instance relative à une telle ordonnance;

c) une ordonnance, instance, entente ou mesure relative à la protection d'un enfant;

d) une ordonnance, une instance ou un engagement relatifs à toute affaire de nature criminelle.

11. Attestation des parties à l'égard de leurs obligations et de leurs responsabilités sous le régime de la *Loi sur le divorce* (Canada) :

J'atteste que je suis conscient de mes obligations et de mes responsabilités sous le régime de la *Loi sur le divorce* (Canada), lesquelles sont les suivantes :

(Biffez l'alinéa a) si vous ne demandez pas de temps parental ni de responsabilités décisionnelles sous le régime de la Loi sur le divorce [Canada].)

- a) si le tribunal m'attribue du temps parental ou des responsabilités décisionnelles :
- (i) j'exerce ce droit ou ces responsabilités d'une manière conforme avec l'intérêt supérieur de l'enfant,
 - (ii) avant de changer mon lieu de résidence ou celui de l'enfant, j'en avise, conformément à la *Loi sur le divorce* (Canada), quiconque s'est vu accorder du temps parental avec lui, des responsabilités décisionnelles à son égard ou un droit de contact avec lui au titre d'une ordonnance de contact*,
 - (iii) avant d'effectuer ou de faire effectuer à l'enfant un déménagement important, j'en avise, au moins 60 jours avant la date de déménagement prévue, en la forme que prévoient les règlements pris en vertu de la *Loi sur le divorce* (Canada), quiconque s'est vu accorder du temps parental avec lui, des responsabilités décisionnelles à son égard ou un droit de contact avec lui au titre d'une ordonnance de contact*;

(Biffez l'alinéa b) s'il n'y a aucun enfant à charge.)

- b) je protège de mon mieux tout enfant à charge des conflits pouvant découler de la présente instance;
- c) dans la mesure où il convient de le faire, je tente de régler le présent litige en ayant recours à un mécanisme de règlement des différends familiaux;
- d) je fournis les renseignements complets, exacts et à jour que je suis tenu de fournir sous le régime de la *Loi sur le divorce* (Canada);
- e) je me conforme à toute ordonnance rendue sous le régime de la *Loi sur le divorce* (Canada).

-
- * Tout déménagement, quelle qu'en soit la distance, constitue un changement de résidence.
 - Un « déménagement important » est un déménagement — qu'il soit effectué par un enfant ou par une personne ayant du temps parental avec lui ou des responsabilités décisionnelles à son égard — qui pourrait avoir une incidence importante sur la relation de l'enfant avec une personne ayant ou demandant un droit de contact avec lui au titre d'une ordonnance de contact ou du temps parental avec lui ou des responsabilités décisionnelles à son égard.
 - Toute personne ayant du temps parental avec un enfant ou des responsabilités décisionnelles à son égard doit aviser de tout déménagement prévu quiconque a du temps parental ou un droit de contact avec lui ou des responsabilités décisionnelles à son égard.
 - Il faut donner tout avis de déménagement important au moins 60 jours à l'avance.
 - Quiconque a un droit de contact avec un enfant et propose un changement de résidence doit en aviser toute personne ayant du temps parental ou un droit de contact avec l'enfant ou des responsabilités décisionnelles à son égard. Si le changement de résidence prévu aura vraisemblablement une incidence importante sur la relation de cette personne avec l'enfant, l'avis doit lui être donné au moins 60 jours à l'avance.
 - **Les exigences en matière d'avis sont prévues aux articles 16.7 à 16.96 de la *Loi sur le divorce* (Canada) et les formules et modalités en matière d'avis se trouvent pour leur part dans le *Règlement relatif à l'avis de déménagement important* pris en vertu de cette loi (voir le site Web du ministère de la Justice du Canada à l'adresse www.laws-lois.justice.gc.ca).**

(Biffez le paragraphe 12 si aucune mesure de redressement n'est demandée sous le régime de la Loi sur le droit de la famille.)

12. Attestation des parties à l'égard de leurs obligations et de leurs responsabilités sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* :

J'atteste que je suis conscient de mes obligations et de mes responsabilités sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille*, lesquelles sont les suivantes :

a) je dois tenter :

(i) d'atténuer les conflits,

(ii) de favoriser la collaboration,

(iii) d'agir d'une manière qui est conforme à l'intérêt supérieur de tout enfant concerné par le différend;

(Biffez l'alinéa b) si vous ne demandez pas de temps parental, de responsabilités décisionnelles ni de droit de contact sous le régime de la Loi sur le droit de la famille.)

b) si le tribunal m'attribue du temps parental avec un enfant, des responsabilités décisionnelles à son égard ou un droit de contact avec lui au titre d'une ordonnance de contact :

(i) j'exerce ces responsabilités parentales ou ce droit de contact d'une manière conforme avec l'intérêt supérieur de l'enfant,

(ii) avant d'effectuer ou de faire effectuer à l'enfant un déménagement important, j'en avise, au moins 60 jours avant la date de déménagement prévue, en la forme et de la manière que prévoient la *Loi sur le droit de la famille* et le *Règlement sur le droit de la famille*, toute personne, selon le cas :

(1) qui est un parent de l'enfant ayant des responsabilités parentales (responsabilités décisionnelles, temps parental, droit de garde ou droit de visite) à son égard au titre d'une ordonnance rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou de la *Loi sur l'obligation alimentaire* ou en application d'une loi;

(2) qui est son tuteur au titre d'une ordonnance de tutelle;

(3) qui lui tient lieu de parent et qui a des responsabilités parentales à son égard au titre d'une ordonnance parentale rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille*;

(4) qui a des contacts avec lui au titre d'une ordonnance de contact rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou au titre d'une ordonnance attributive de droit de visite rendue sous le régime de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille*;

- (5) qui a présenté une requête en vue de l'obtention d'une ordonnance parentale, de tutelle ou de contact à son égard qui est toujours en instance**,
- (iii) avant de changer mon lieu de résidence ou celui de l'enfant, j'en avise, en la forme et de la manière que prévoient la *Loi sur le droit de la famille* et le *Règlement sur le droit de la famille*, toute personne, selon le cas :
- (1) qui est un parent de l'enfant ayant des responsabilités parentales (responsabilités décisionnelles, temps parental, droit de garde ou droit de visite) à son égard au titre d'une ordonnance rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou de la *Loi sur l'obligation alimentaire* ou en application d'une loi;
- (2) qui est son tuteur au titre d'une ordonnance de tutelle;
- (3) qui lui tient lieu de parent et qui a des responsabilités parentales à son égard au titre d'une ordonnance parentale rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille*;
- (4) qui a des contacts avec lui au titre d'une ordonnance de contact rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou au titre d'une ordonnance attributive de droit de visite rendue sous le régime de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille***.

Je comprends que si le changement de résidence prévu aura vraisemblablement une incidence importante sur la relation d'une personne avec l'enfant, l'avis doit lui être donné au moins 60 jours à l'avance.

(Biffez l'alinéa c) s'il n'y a aucun enfant.)

- c) je protège de mon mieux tout enfant des conflits pouvant découler de la présente instance;
- d) dans la mesure où il convient de le faire, je tente de régler les questions pouvant faire l'objet d'une ordonnance sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* en ayant recours à un mécanisme de règlement des différends familiaux;
- e) je fournis les renseignements complets, exacts et à jour que je suis tenu de fournir sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou de toute autre loi applicable;
- f) je me conforme à toute ordonnance rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille*.

** Les exigences en matière d'avis sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* sont prévues dans cette loi et dans le *Règlement sur le droit de la famille*. Le *Formulaire d'avis de déménagement important*, le *Formulaire d'avis de changement de résidence* et le *Formulaire d'opposition à un déménagement important* se trouvent pour leur part dans le *Règlement sur le droit de la famille*.

13. Déclaration des parties :

J'ai lu la présente requête et j'en comprends le sens. Les déclarations qui y figurent et dont j'ai une connaissance directe sont vraies et je crois que celles dont je n'ai pas une connaissance directe le sont également.

Fait à _____, le _____.

(jour) (mois) (année)

Signature du requérant

Fait à _____, le _____.

(jour) (mois) (année)

Signature du corequérant

Avocat du requérant :

Avocat du corequérant:

(nom de l'avocat)

(nom de l'avocat)

(nom du cabinet d'avocats)

(nom du cabinet d'avocats)

(adresse)

(adresse)

(n° de téléphone)

(n° de téléphone)

(n° de télécopieur)

(n° de télécopieur)

(adresse électronique)

(adresse électronique)

Déclaration de l'avocat du requérant à l'égard de ses obligations sous le régime de la *Loi sur le divorce* (Canada) :

Je soussigné, _____, avocat de _____, requérant, atteste au tribunal que je me suis conformé aux exigences prévues aux paragraphes 7.7(1) et (2) de la *Loi sur le divorce* (Canada).

Fait à _____, le _____.

(jour) (mois) (année)

Signature de l'avocat du requérant

Nom de l'avocat

(Biffez la déclaration de l'avocat du requérant ci-dessous si aucune mesure de redressement n'est demandée sous le régime de la Loi sur le droit de la famille.)

Déclaration de l'avocat du requérant à l'égard de ses obligations sous le régime de la *Loi sur droit de la famille* :

Je soussigné, _____, avocat de _____, requérant, atteste au tribunal que je me suis conformé aux exigences prévues au paragraphe 9(1) de la *Loi sur le droit de la famille*.

Fait à _____, le _____.

(jour) (mois) (année)

Signature de l'avocat du requérant

Nom de l'avocat

Déclaration de l'avocat du corequérant à l'égard de ses obligations sous le régime de la *Loi sur de divorce (Canada)* :

Je soussigné, _____, avocat de _____, corequérant, atteste au tribunal que je me suis conformé aux exigences prévues aux paragraphes 7.7(1) et (2) de la *Loi sur le divorce (Canada)*.

Fait à _____, le _____.

(jour) (mois) (année)

Signature de l'avocat du corequérant

Nom de l'avocat

(Biffez la déclaration de l'avocat du corequérant ci-dessous si aucune mesure de redressement n'est demandée sous le régime de la Loi sur le droit de la famille.)

Déclaration de l'avocat du corequérant à l'égard de ses obligations sous le régime de la *Loi sur droit de la famille* :

Je soussigné, _____, avocat de _____, corequérant, atteste au tribunal que je me suis conformé aux exigences prévues au paragraphe 9(1) de la *Loi sur le droit de la famille*.

Fait à _____, le _____.

(jour) (mois) (année)

Signature de l'avocat du corequérant

Nom de l'avocat